



BIARRITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-11/01

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (questions n°1 à 10) (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Elena BIDEGAIN, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 24), Mme Christelle RODET (questions n°2 à 24), Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Xavier DELANNE (à partir de la question n°11 procuration à F. FORSANS), Mme Valérie SUDAROVICH (procuration à M. AROSTEGUY), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°25), Mme Christelle RODET (questions n°1 et à partir de la n° 25 procuration à E. CHAZOUILLERES), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), M. Brice MORIN (procuration à L. BRAO), Mme Nathalie MOTSCH.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2023

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2023.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 24 novembre 2023

Le Maire